

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 56 (1968)

**Heft:** 83

**Artikel:** 1968 : année des droits de l'homme

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-271946>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# FEMMES SUISSES

## ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Février 1968 — N° 83

Parait le troisième samedi du mois

56<sup>e</sup> année

Rédacteur responsable :  
Mme H. Nicod-Robert  
Le Lendard  
1093 La Conversion (VD)  
Tél. (021) 28 28 09

Administration  
et vente au numéro :  
Mme Lechner-Wiblé  
19, av. L.-Aubert  
1206 Genève  
Tél. (022) 46 52 00

Publicité :  
Annonces suisses S.A.  
1, rue du Vieux-Billard  
1205 Genève

Abonnement : (1 an)  
Fr. 8.— Suisse  
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement de solidarité féminine :  
Fr. 10.—

Abonnement de soutien  
Fr. 15.—

y compris les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale  
1211 Genève 1

### Suffrage féminin Un petit pas de plus

Les communes bernoises pourront octroyer le droit de vote aux femmes.

Dimanche dernier, deux votations en matière de suffrage féminin ont tenu en haleine les observateurs attentifs. Dans le canton de Berne, il s'agissait de donner aux communes la possibilité d'octroyer le droit de vote aux femmes. A Soleure, une double question était posée : droit de vote à l'échelon du canton, droit de vote au niveau communal.

Dans les deux cantons, tous les partis recommandaient de voter oui. Des comités d'action réunissant des personnalités de tous les milieux se mirent au travail. Tirant la leçon donnée l'année dernière par le canton de Zurich (l'octroi du vote des femmes y fut repoussé, on s'en souvient) où — dit-on — une propagande trop intensive était allée à fins contraires, la propagande fut dosée, pesée, mesurée, pour ne donner son maximum qu'au dernier moment.

Le verdict populaire a été celui-ci :

#### Berne: un oui prudent

qui permet aux communes de décider si elles veulent introduire le suffrage féminin.

#### Soleure: immer nein

Signalons qu'à Berne, avec une participation de 45,5 %, les électeurs ont accepté le projet par 64 118 oui contre 58 805 non. Il ne faut pas se faire d'illusions : il ne s'agit que d'un vote facultatif en matière communale et le projet rejeté dans la majorité des trente districts, n'a été enlevé que grâce aux citadins de Berne et de Biel et des districts jurassiens. De toute façon, cela risque de bouger, cette année, chez les Bernois, où le renouvellement des autorités communales aura lieu cet automne. Les communes se déplaceront-elles d'accorder le droit de vote aux femmes avant les élections ou, au contraire, préféreront-elles attendre ?

Rappelons qu'en mars 1956, le canton de Soleure fut déclaré contre le même projet par 63 051 non contre 52 927 oui.

A Biel, la commune prégeant du résultat de la votation, avait organisé simultanément une votation sur le plan communal. Les Biellois ont donc d'ores et déjà le droit de vote. Il en est de même à Lajoux, commune du Jura, qui avait pris les devants la semaine dernière en décidant d'associer ses citoyennes à la gestion de la commune.

À Soleure, le droit de vote en matière cantonale a été refusé par 20 304 non contre 14 990 oui. Le droit en matière communale a reçu 16 684 oui contre 18 595 non. Les Soleurois ont donc presque reconquis à leurs compagnes une maturité suffisante pour une responsabilité limitée...

## LES DROGUES ET LEURS EFFETS

C'est un sujet d'actualité. Le numéro de juillet 1967 de l'Organisation mondiale de la santé est consacré aux drogues. A Liège, cinq cafés se sont ouverts dans les dix derniers mois, qui vendent quasi ouvertelement de la drogue et des produits anticonceptionnels. L'Organisation mondiale de la santé donne deux définitions de la drogue :

« Toute substance dont on fait un emploi abusif dans des buts autres que médicaux. »

« Toute substance opérant chez l'homme un changement dans son comportement, ses pensées, ses sensations. »

Il existe de nombreuses drogues. Nous allons rapidement les étudier.

1. **L'opium et les opiacées (héroïne).** — Ils calment la douleur, l'anxiété, la peur et toutes les sensations. Ils agissent donc sur notre vie sensible, mais ils ont **deux effets capitaux** : effet de tolérance, il faut toujours des doses plus grandes et le morphinomane arrive jusqu'à prendre 500 fois la dose qui était nécessaire au début. Effet de dépendance : on ne peut plus se passer de la drogue sans en être malade : elle devient un véritable esclavage, et tous les moyens sont alors bons pour avoir de la drogue.

2. **Cannabis** a beaucoup de noms différents : marijuana (cigarette), chanvre indien, kif, dagga, hachisch. Son effet principal est de libérer l'individu de son self-control, ce qui peut entraîner la violence, les crimes, les accidents : les soldats et les bandits prennent des drogues avant l'action.

3. La **coca** est un très grand excitant. Elle développe toutes les facultés, mais en même temps, elle fait croire à celui qui en prend

que l'entourage est hostile, et il contre-attaque alors.

4. Les **hallucinogènes** sont les plus récents. Vous avez tous en particulier entendu parler du LSD, qui donne des sensations extraordinaires de beauté, de couleurs, d'illusions, mais qui ensuite donne l'impression à l'individu de plus lui-même. Il a perdu sa personnalité pour s'intégrer à l'entourage et c'est extrêmement angoissant ; le retour à la normale est très difficile. On risque de ne plus intégrer sa propre personnalité totalement, d'où des déséquilibres nerveux. Et il est intéressant de penser que ceux qui conseillent le LSD veulent supprimer la raison et l'intelligence pour développer au maximum les émotions.

5. Les **amphétamines** sont beaucoup plus courantes. Elles sont un stimulant, elles mobilisent l'énergie pour un temps bref mais elles épuisent l'organisme. Ce sont des gaspilleurs d'énergie et, à fortes doses, elles augmentent l'agressivité des individus.

6. L'**alcool** sous toutes ses formes est également un excitant. Il procure, comme vous le savez, soit une euphorie soit une dépression, la perte du self-control, d'où les accidents d'autre (on peut épaiper la fille à côté de soi), d'où l'agressivité, d'où la désintoxication de la volonté et l'épuisement nerveux. Il a de plus des effets toxiques et on peut arriver au delirium tremens ou à la cirrhose du foie.

7. Citons encore les **barbituriques** à hautes doses et les **tranquillisants**, qui sont une recherche constante vers le calme, vers la disparition de l'anxiété. Il faut réfléchir que pour beaucoup de gens, prendre des tranquillisants c'est éviter de s'attaquer à la racine de leurs problèmes, de s'attaquer à la cause de la dépression, de l'anxiété et de l'angoisse, et je crois que vous ne vous rendez pas compte de la quantité extraordinaire de tranquillisants utilisés chaque jour en Europe et en Amérique. Des millions de francs sont dépensés chaque jour pour cela.

8. Le **café** est également un excitant. Beaucoup de gens « carbonent » au café et boivent un à deux litres de café fort par jour. Et après on s'étonne qu'ils aient des dépressions nerveuses !

Le **tabac** est aussi un excitant ; je pense que le tabac est souvent une compensation. Et puis, il faut bien entendu parler du

8. **Sexe.** — La recherche de la jouissance sexuelle conduit automatiquement à la recherche de nouvelles sensations sexuelles. Et comme pour la drogue, il faut des doses toujours plus grandes. Et c'est ainsi qu'on arrive à toutes les perversions sexuelles. Il en faut toujours plus. Et je crois qu'il faut savoir qu'on n'est pas constitutionnellement, forcément un homosexuel, et que ce sont bien souvent les conflits dans la première enfance qui déterminent cette homosexualité. Beaucoup d'entre vous connaissent l'étude du sociologue anglais Unwin. Il a étudié 80 civilisations différentes de l'antiquité jusqu'à nos jours. Et il s'est aperçu que ces civilisations passaient par trois stades :

Premièrement la création, la formation de la civilisation, qui nécessite une grande énergie

gique de la part de tous les individus qui forment la société ; elle correspond toujours à des règles de morale extrêmement strictes : virginité de la femme avant le mariage, punition très sévère de l'adultére. Puis, deuxième stade, la société s'épanouit. Cela entraîne la recherche de tous les confort, de tous les plaisirs, d'où le relâchement des règles sexuelles et, par le fait qu'il en faut toujours plus, ce relâchement des règles sexuelles aboutit à la débauche sexuelle qui, elle-même, entraîne la décadence de la société. Car toute l'énergie de la société est passée dans le sexe. Et c'est le troisième stade.

Cette étude a été menée scientifiquement par ce sociologue. Il est intéressant de noter que ce dernier a été si étonné de ses propres conclusions, qui montrent que la maîtrise du sexe était la condition nécessaire de l'énergie de l'individu et de la construction d'une société qu'il a été obligé de repenser sa propre vie.

L'excès de l'utilisation du sexe, quel qu'en soit la modalité, solitaire, à deux ou à plusieurs, est un gaspillage d'énergie et conduit à l'épuisement nerveux.

(Suite en page 5)

## 1968: Année des droits de l'homme



Nul ne sera tenu en esclavage

Les droits de l'homme découlent de l'aspiration croissante de l'humanité à une vie digne et civilisée qui permette à chaque être humain de jouir du respect et de la protection dus à sa personne.

Pour marquer le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé à l'unanimité de faire de 1968 l'Année internationale des droits de l'homme. Nous autres Suisses avons de la peine à nous associer sans arrière-pensée à cet anniversaire car nous attendons toujours que le suffrage universel soit établi chez nous et que la Suisse puisse signer la Convention des droits de l'homme qui proclame l'égalité de la femme et de l'homme en matière de vote, d'élection à des organismes publics, de nomination à des postes officiels et d'exercice de fonctions publiques.

Cependant, si l'on confronte l'idéal proclamé par la Convention avec la réalité, on voit qu'il y a encore bien à faire. Aucun pays, même le plus développé, ne peut se targuer de satisfaire à toutes les exigences de la Déclaration des droits de l'homme...

### Communiqué de l'Administration du journal

Un grand nombre de nos fidèles abonnés ont payé leur abonnement pour 1968 et nombreux sont ceux qui nous ont envoyé Fr. 10.—. Qu'ils en soient très châudemment remerciés, car ce supplément de Fr. 2.— nous permet de mieux boucler nos comptes.

Les rappels aux retardataires vont partir au début de mars.

Comme chacun le sait, les frais postaux sont en forte augmentation aussi aimerions-nous éviter d'envoyer un trop grand nombre de remboursements. Tous ceux qui payeront leur abonnement sans tarder faciliteront notre travail.

### SOMMAIRE :

Page 2: Les effrayants progrès de la publicité.  
Page 3: Première présidente de tribunal de Suisse.  
Page 4: Dans nos universités. — Les divorcées et la perte de la retraite.

Page 5: La perforeuse.

Page 6: La paysanne française aujourd'hui.

E 1436